



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

***SOUDAN***  
***Répression politique***  
***dans l'est du Soudan***

Index AI : AFR 54/051/2005

•  
*ÉFAI*

•

# **SOUDAN**

## ***Répression politique dans l'est du Soudan***

Les violations des droits humains commises par les autorités soudanaises dans l'est du Soudan depuis janvier 2005 attisent les tensions et le mécontentement. Cette situation pourrait conduire à de nouvelles violations des droits humains.

Le gouvernement soudanais doit réagir en protégeant les droits humains et en veillant à ce que les auteurs de violations de ces droits répondent de leurs actes. Dans les autres régions, comme le Darfour, où le gouvernement n'a pas pris de telles mesures, cette situation a conduit à un conflit armé, à des violations massives des droits humains et au déplacement forcé de millions de civils qui dépendent aujourd'hui exclusivement de l'aide extérieure ; en outre, le gouvernement a été condamné par la communauté internationale.

L'est du Soudan, qui comprend l'État de la Mer rouge, qui a pour capitale Port-Soudan, et l'État de Kassala, dont la capitale est Kassala, est l'une des régions les plus pauvres du pays. Ses habitants sont principalement des Bejas et des Rashaidas, deux groupes ethniques nomades, ainsi que des Soudanais du Sud et de l'Ouest déplacés par le conflit et des réfugiés venus d'Érythrée et d'Éthiopie, deux pays voisins.

Comme leurs compatriotes du Sud et de l'Ouest, les Soudanais de l'Est se plaignent du sous-développement de leur région et de sa marginalisation par le gouvernement central. Un Accord de paix global a été signé le 9 janvier 2005 entre le gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), du Sud. Les Soudanais de l'Est, exclus des négociations de paix, exigent une part du pouvoir et des ressources.

### ***Homicides illégaux de manifestants***

Le 26 janvier 2005, des Bejas manifestant de façon pacifique à Port-Soudan ont présenté une liste de revendications au gouverneur de l'État de la Mer rouge, en lui demandant d'y répondre dans les soixante-douze heures.

Le 29 janvier, une deuxième manifestation a eu lieu. Les forces de sécurité gouvernementales auraient tiré à balles réelles sur les manifestants, armés selon certaines informations de bâtons et de pierres. Les forces de sécurité ont également attaqué des maisons situées en dehors du parcours de la manifestation ; elles auraient lancé des grenades à l'intérieur des habitations, blessant certains de leurs occupants, y compris des enfants. Les affrontements ont coûté la vie à au moins 20 personnes. Un mouvement de protestation similaire a été signalé dans la ville de Kassala. Des personnes ont été arrêtées et, selon certaines informations, deux étudiants ont été battus par les forces de sécurité.

Amnesty International a condamné les homicides commis à Port-Soudan par les forces de sécurité et leur recours excessif et sans discrimination à la force. Ces actes sont contraires aux normes internationales relatives aux droits humains, qui disposent que la police et les forces de sécurité ne peuvent recourir intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.

Amnesty International a en outre appelé le gouvernement soudanais à créer immédiatement une commission indépendante et impartiale chargée d'enquêter sur les homicides commis à Port-Soudan. L'organisation l'a également exhorté à déférer à la justice les personnes soupçonnées d'avoir eu recours ou d'avoir donné l'ordre de recourir à une force meurtrière excessive.

Le 17 février 2005, le ministre soudanais de l'Intérieur, le général de division Abdel Rahim Mohamed Hussein, a mis en place une commission d'enquête chargée, sous la direction d'un juge, de mener des investigations sur les affrontements à Port-Soudan. Auparavant, le gouverneur de l'État de la Mer rouge, Khatem al Sirr al Wasila, avait donné l'ordre à une commission d'enquêter sur la situation. Trois mois se sont depuis écoulés et les conclusions de ces commissions n'ont pas encore été rendues publiques.

### ***Détentions prolongées sans inculpation d'opposants politiques***

À la suite de ces événements, entre le 29 janvier et le 13 février, des dizaines de Bejas ont été arrêtés par des membres de l'Agence nationale de sécurité et de renseignements, à Port-Soudan et à Kassala. On ignore le nombre exact des personnes arrêtées mais le Centre des médias soudanais, un organe semi-officiel, a déclaré le 3 mars que 199 d'entre elles avaient été libérées et que quatre allaient être traduites en justice.

Cependant, seize membres du parti du Congrès beja restent maintenus en détention sans inculpation depuis, à présent, plus de trois mois.

1. Abdallah Musa Abdallah (h), secrétaire général du Congrès beja dans l'État de la Mer rouge
2. Hashim Ali Dura (h) (Port-Soudan)
3. Abdel Rahim Ali Buri (h) (Port-Soudan)
4. Aderob Bakkash (h), 22 ans, étudiant (Kassala)
5. Khalifa Omar Ohajj (h), 23 ans, étudiant (Kassala)
6. Ali Hussein Ali (h), 40 ans, travailleur indépendant (Kassala)

7. Mohamed Samra (h), 40 ans, travailleur indépendant (Kassala)
8. Hussein Adam (h), 35 ans (Kassala)
9. Onour Seedy, arrêté à Port-Soudan le 30 janvier
10. Mohamed Al Amin Mohamed Tahir, arrêté le 13 février à Port-Soudan
11. Mohamed Habib Mohamed Tahir (h), arrêté le 13 février à Port-Soudan
12. Dirar Mohamed Dirar (h), connu sous le nom de Shiba, arrêté à Port-Soudan
13. Hashim Odis (h)
14. Omer Bamkar (h)
15. Taj Al Sirr Badri (h)
16. Mohamed Musa Issa (h)

Ces personnes sont détenues dans la prison de Dabak, située au nord de Khartoum et tristement célèbre pour ses mauvaises conditions de détention. Seules quatre d'entre elles ont reçu la visite de leur famille ou d'un représentant du Congrès beja. Mahmoud Osman Ibrahim, secrétaire général du Congrès beja à Kassala, qui a été arrêté avec les 16 autres personnes, a été libéré en avril 2005 après avoir été maintenu en détention sans inculpation pendant plus de deux mois.

### ***Tensions croissantes dans l'est du Soudan***

Depuis les années 1990, l'est du Soudan est le théâtre d'un conflit armé sporadique entre les forces gouvernementales et la branche armée de l'opposition, composée du plus important groupe armé du Sud, le MPLS, et de l'Alliance démocratique nationale (ADN). Cette dernière rassemble des partis d'opposition du Nord installés en Érythrée, notamment les Forces de l'alliance du Soudan, basées dans l'Est, et une composante du Congrès beja qui soutient l'opposition armée. Certaines régions, en particulier autour de Hameshkoreb et près de la frontière érythréenne, sont sous le contrôle de l'opposition armée.

### ***Agissez pour que les droits humains soient respectés dans l'est du Soudan !***

#### ***Écrivez au gouvernement soudanais pour lui demander :***

- de rendre immédiatement publiques les conclusions et les recommandations de la commission d'enquête sur les affrontements qui ont eu lieu à Port-Soudan ;
- de suspendre, en attendant de nouvelles enquêtes et des procès équitables, tout membre des forces de sécurité soupçonné d'avoir recouru ou ordonné de recourir à une force meurtrière excessive ou aveugle ;
- de fournir une restitution, une indemnisation et des garanties de non-répétition aux personnes qui ont été blessées et aux proches de celles qui ont été tuées lors de la manifestation de janvier ;

- de libérer les 16 détenus nommés plus haut, à moins qu'ils ne soient rapidement inculpés d'une infraction prévue par la loi et jugés de façon équitable, sans recours à la peine de mort ou à un châtement cruel, inhumain ou dégradant ;
- de respecter la liberté d'expression et de réunion ainsi que le droit de ne pas être détenu arbitrairement, conformément aux engagements inscrits dans l'Accord de paix global.

***Veillez envoyer vos appels à :***

**Premier vice-président :**

Mr Ali Osman Mohamed Taha

First Vice-President

President's Palace

PO Box 281, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 771025/779977

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Premier Vice-Président,

**Ministre des Affaires étrangères :**

Mr Mustafa Osman Ismail

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs

PO Box 873, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 779383

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

**Conseil consultatif pour les droits de l'homme :**

Dr Abdel Moneim Osman Taha

Advisory Council for Human Rights

PO Box 302, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 779173/770883

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

**Gouverneur de l'État de la Mer rouge :**

Khatem al-Sirr al-Wasila

Governor of Red Sea State

Governor's Residence

Port Sudan, Soudan

Fax : +249 183 779977

Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

***Veillez également écrire au gouvernement de votre pays, en lui demandant :***

- de faire pression sur le gouvernement soudanais afin que celui-ci apporte la preuve de son engagement en faveur des droits humains inscrit dans l'Accord de paix global, en rendant publics les rapports des commissions d'enquête, en traduisant en justice les responsables présumés des homicides illégaux de manifestants à Port-Soudan, et en mettant un terme aux détentions prolongées sans inculpation de Soudanais de l'Est.

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Sudan: Political Repression in Eastern Sudan*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – mai 2005*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*